

# CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2017

**Délib.08.04.17.001**

**OBJET : MISE A LA DISPOSITION DE LA COMMUNE DE L'ALPAGE DE BELAU -**

Monsieur le Maire expose, que la Commune prenant en estive le troupeau ovin sur l'alpage communal de l'Ubac mais aussi en fin d'estive sur l'alpage de Belau, qui est la propriété de Mr Firmin Maurice LOMBARD, il convient de rémunérer celui-ci pour la mise à disposition de cet alpage pour cette estive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Mr Firmin Maurice LOMBARD de mettre à la disposition de la Commune l'alpage de Bélau de 25 ha environ pour la période du 15 Août au 1<sup>er</sup> Octobre 2017 au prix de 6 €/ha soit 150 Euros.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.002**

**OBJET : TARIFS DE PRISE EN CHARGE DES OVINS AU PATURAGE COMMUNAL DE L'UBAC POUR L'ESTIVE 2017 –**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge au pâturage communal de l'Ubac pour l'estive 2017 600 ovins au prix unitaire de 10,50 €
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.003**

**OBJET : GARDIENNAGE DU PATURAGE COMMUNAL DE LA MONTAGNE DE L'UBAC POUR L'ESTIVE 2017 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE –**

En l'absence de Mr Jean-Christophe LOMBARD, qui s'est retiré de la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter la proposition de Mr Jean - Christophe LOMBARD, éleveur, de procéder au gardiennage des ovins du pâturage communal de l'Ubac pour la saison d'estive 2017 dans le cadre d'une convention de prestation de service pour le prix forfaitaire de 4 000 €
- **INVITE** Monsieur le Maire à signer cette convention en exécution de la présente délibération

**Délib.08.04.17.004**

**OBJET : TARIFS DE PRISE EN CHARGE DES BOVINS AU PATURAGE DE LA GRANDE MONTAGNE POUR L'ESTIVE 2017 –**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge pour l'estive 2017 :

\* Les chevaux, les génisses et les vaches âgées de 6 mois et plus à la date d'admission à l'alpage dans la limite de 300 têtes au prix unitaire de 100,00 €

\* Les veaux âgés de moins de 6 mois à la date d'admission à l'alpage dans la limite de 60 têtes au prix unitaire de 27,00 €

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.005**

**OBJET : GARDIENNAGE DU PATURAGE COMMUNAL DE LA GRANDE MONTAGNE POUR L'ESTIVE 2017 – RECRUTEMENT DU BERGER**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter Mr Jean-Marc ISOARD, pour assurer le gardiennage des bovins du pâturage communal de la Grande Montagne et l'entretien des clôtures de ce pâturage pour la saison d'estive 2017 dans le cadre d'un contrat de travail du 1er juillet 2017 au 30 septembre 2017, pour 370 heures globalisées sur la période, au SMIC horaire en vigueur outre l'indemnité compensatrice de congés payés de 1/10<sup>e</sup> et une indemnité de déplacement forfaitaire de 500 € pour la saison.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat de travail en exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.006**

**OBJET : SURVEILLANCE DE GARDIENNAGE DU PATURAGE COMMUNAL DE LA GRANDE MONTAGNE POUR L'ESTIVE 2017 -**

En l'absence de Mr Jean – Marie MICHEL qui s'est retiré de la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer à Mr Jean – Marie MICHEL, une indemnité forfaitaire de 1 200 € au titre du remboursement de ses frais pour le suivi du gardiennage des bovins du pâturage communal de la Grande Montagne pour la saison d'estive 2017.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention en exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.007**

**OBJET : VENTE DE L'HERBAGE DES PARCELLES COMMUNALES  
SITUEES SUR LA COMMUNE DE PRADS POUR L'ESTIVE 2017 -**

En l'absence de Mr Jean-Christophe LOMBARD, qui s'est retiré de la séance,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre à Mr LOMBARD Jean-Christophe, éleveur d'ovins à LE VERNET, pour l'estive 2017, au prix de 4,50 €/ha soit 259€ l'herbage des parcours suivants de MARIAUD, dont la Commune de LE VERNET est propriétaire sur la Commune de PRADS, ancienne Commune de MARIAUD correspondant aux parcelles communales suivantes d'une superficie globale de 57 Ha 57 a 05 ca :

SECTION 114 A N°220	PIED FOURCHA
SECTION 114 A N°233	PLANESTION
SECTION 114 A N°256	LA LAUZIÈRE
SECTION 114 A N°257	LA LAUZIÈRE
SECTION 114 A N°286	LA LAUZIÈRE
SECTION 114 A N°287	LA LAUZIÈRE
SECTION 114 A N°289	LA LAUZIÈRE
SECTION 114 A N°293	LA LAUZIÈRE
SECTION 114 A N°294	LA LAUZIÈRE
SECTION 114 A N°296	LA LAUZIÈRE
SECTION 114 A N°301	LEMMEREE
SECTION 114 A N°303	LEMMEREE
SECTION 114 A N°312	LEMMEREE
SECTION 114 A N°316	LEMMEREE
SECTION 114 A N°319	LEMMEREE
SECTION 114 A N°320	LEMMEREE
SECTION 114 A N°321	LEMMEREE
SECTION 114 A N°322	LEMMEREE
SECTION 114 A N°323	LEMMEREE
SECTION 114 A N°329	LEMMEREE
SECTION 114 A N°331	LEMMEREE
SECTION 114 A N°350	LE BAUX
SECTION 114 B N°352	LE BAUX
SECTION 114 B N° 5	LE VILLAGE
SECTION 114 B N° 34	LE VILLAGE
SECTION 114 B N° 42	NITRE
SECTION 114 B N° 44	NITRE
SECTION 114 B N° 52	NITRE
SECTION 114 C N° 15	LE DEFENDS
SECTION 114 C N° 16	LE DEFENDS
SECTION 114 C N° 17	LE DEFENDS
SECTION 114 C N° 3	LE SUEIL
SECTION 114 C N° 4	LE SUEIL
SECTION 114 C N° 5	LE SUEIL
SECTION 114 C N° 65	LE SUEIL

- **DONNE** tous pouvoirs à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.008****OBJET : ACQUISITION D'UNE MAISON AU HAUT VERNET – PRET RELAIS SUBVENTION**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, un prêt à court terme, dans l'attente de la perception de la subvention sollicitée auprès de la Région pour ce montant, afin de permettre le financement de l'acquisition de la maison dite DUSSEAU au Haut-Vernet, dans les conditions suivantes :

* Montant du prêt	27 000 €
* Durée du prêt	2 ans
* Taux fixe	1,01 %
* Frais de dossier	50 €

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce prêt et des remboursements.

**Délib.08.04.17.009****OBJET : VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au nouveau schéma intercommunal, c'est la Communauté d'Agglomération (à fiscalité professionnelle unique) qui perçoit désormais l'intégralité du prélèvement sur les entreprises exerçant leur activité sur la Commune de Le Vernet :

- 1) la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)
- 2) la CFE (cotisation foncière des entreprises).

De plus, le taux de la taxe d'habitation perçue par la Commune va diminuer de la part départementale de cette base que la Commune percevait depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2011. Cette baisse est en 2017, pour la Commune de Le Vernet, de 5,32 %.

Malgré ce transfert de revenus fiscaux et la nouvelle baisse des dotations de l'Etat pour la 3<sup>e</sup> année consécutive ( 7 000 € en 2015, 12 200 € en 2016 et 4 530 € en 2017) soit 23 730 € au cours des 3 dernières années, je vous propose d'adopter pour l'année 2017, un projet de budget permettant de maintenir, pour les 3 taxes communales, les mêmes taux qu'en 2016.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer aux taux suivants les 3 taxes communales pour l'année 2017 :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>(Rappel taux 2016)</b>
Taxe d'habitation	9,48 %	14,80 %
Taxe foncière (Bâti)	10,80 %	10,80 %
Taxe foncière (Non Bâti)	38,10 %	38,10 %
C.F.E.	-	21,00 %

**Délib.08.04.17.010**

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de rembourser à Mme PIOT Elisabeth, domiciliée à Verdaches (04) et bénévole à la Bibliothèque Municipale Lou Passavous, qui en a fait l'avance, la facture n° 14 du 08/03/2017 d'un montant de 14,00 € en règlement de l'achat d'un pack de 2 clés nécessaires à l'ouverture de la porte extérieure de la nouvelle bibliothèque. Un exemplaire de ces clés a été remis à chaque bénévole.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.011**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF GENERAL 2017 : PROVISION POUR TRAVAUX D'EQUIPEMENT**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROVISIONNE** la somme de 81 146,95 € pour des travaux d'équipement

- **PRECISE** que cette somme sera provisionnée à l'article 6875 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » du Budget primitif Général 2017

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer une reprise sur provision dès que nécessaire.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.012**

**OBJET : BUDGET GENERAL . VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 du Budget Général qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES** : 580 311,21 €

**RECETTES** : 580 311,21 €

(dont reprise, en recettes, du résultat cumulé de 43 570,77 €)

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES** : 954 589,74 €

(dont reprise, en dépenses, du résultat cumulé de : 255 620,73 € et des restes à réaliser 2016 pour 48 686,40 €)

**RECETTES** : 954 589,74 €

(dont reprise, en recettes, de l'affectation au 1068 pour 292 307,13 € et des restes à réaliser 2016 pour 12 000,00 €)

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2017 du Budget Général tel que présenté ci-dessus.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.013**

**OBJET : BUDGET « CAVEAUX LE VERNET » . VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 du Budget « Caveaux Le Vernet » qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES** : 100 €

**RECETTES** : 100 €

(dont reprise, en recettes, du résultat cumulé 2016 de : 0,96 €)

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES** : 0 €

**RECETTES** : 0 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2017 du Budget « Caveaux Le Vernet » tel que présenté ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.014**

**OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT . VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 du Budget Eau et Assainissement qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES** : 89 344,94 €

**RECETTES** : 89 344,94 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES** : 85 329,71 €

(dont reprise, en dépenses, du résultat cumulé de 2016 : 16 616,93 €)

**RECETTES** : 85 329,71 €

(dont reprise, en recettes, de l'affectation au 1068 pour 8 650,16 €)

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2017 du Budget Eau et Assainissement tel que présenté ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.015**

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) A LA COMMUNAUTE « PROVENCE ALPES AGGLO »**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** le délégué suivant de la Commune à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Monsieur Roland BAYLE

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.016**

**OBJET : PROJET EDUCATIF LOCAL 2017 – VOYAGE SUR LE CHEMIN DES DAMES  
CLASSE DE 3<sup>ème</sup> du Collège Marcel André**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par le Collège Marcel André de Seyne les Alpes, destin aux élèves de 3<sup>èmes</sup>, d'un voyage « sur le chemin des Dames » du 10 au 13 mai 2017, dont le plan de financement est le suivant :

* <b>Coût du séjour :</b>	<b>8 140 €</b>
* Subvention CCPS (50 %)	4 070 €
* Participation des familles (13,60 %)	1 110 €
* Subventions des Communes (36,40 %)	2 960 € (37 élèves x 80 €)

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de participer au financement du voyage «sur le chemin des Dames » d'un élève de la Commune scolarisé en classe de 3<sup>ème</sup> dans le collège Marcel André sous la forme d'une subvention de 80 € qui sera versée dans la caisse de l'association « Musique dans la Vallée » mandatée pour assurer le financement de voyage pédagogique ;

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.08.04.17.017**

**OBJET : REAMENAGEMENT DE 2 SALLES DANS L'ENSEMBLE COMMUNAL DU PASSAVOUS  
\* AUTORISATION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire expose que la Société Germanwings, locataire de ces locaux sollicite l'autorisation d'aménager 2 salles accessibles au public du Centre Communal du Passavous.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Société Germanwings à réaliser les travaux d'aménagement de 2 salles de l'ensemble communal du Passavous louées à la Commune ;

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour délivrer cette autorisation.